

Séance du : 13 octobre 2022

n°29/2022

**L'an deux mille vingt et deux, le treize octobre à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 04 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Estelle Vilespy est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

NACCACHE Nathalie, MARECHAL Martine, VILESPY Estelle, ADROIT Sophie, BIGNON Christine, LATCHE Catherine, SIORAT Florence

PRADEL Christophe, VELAND Raymond, FABRE Christian, FERRET Michel, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, ASENSIO Brice, SERRANO Serge, BARTHES Serge, PORTET Christian, BODIN Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, RUFFAT Daniel  
ZANATTA Rémy

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Reine EXPERT

Hervé RAMONDA

**En exercice : 63**

**Présents : 32**

**Avaient donné pouvoir :**

MARTY Hélène à VILESPY Estelle; GLEYSSES Lison à HEBRARD Gilbert

**Nombre de voix : 34**

**Excusés :**

MARTY Hélène, GLEYSSES Lison, NAVARRO Karine

GREFFIER Philippe, QUAGLIERI Jean-Pierre

**Objet : Lancement d'une étude-action portant sur la valorisation des Moulins du Pays Lauragais.**

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire ;

Vu la délibération 23/2016 du 09 décembre 2021 portant sur les « demandes de subventions pour le programme tourisme 2022 » ;

Le patrimoine (et sa valorisation), apparaît comme un axe majeur du projet de territoire. La thématique des Moulins, patrimoine historique du Lauragais lié à l'agriculture céréalière, le vent et le canal du Midi, a été identifiée comme structurante à l'échelle du Pays Lauragais.

Sur proposition des commissions de travail Tourisme et Culture du PETR, les élus du bureau proposent de mener une étude-action dans l'objectif de développer une stratégie individuelle et collective autour des moulins à l'échelle du territoire.

L'étude s'établira en trois phases, de la manière suivante :

**Phase 1 : Diagnostic et étude de marché**

L'objectif de cette première phase sera de comprendre l'existant, de faire un état des réflexions, de connaître la clientèle effective et potentielle, de s'inspirer des bonnes pratiques sur d'autres territoire. Mais également d'engager une réflexion coconstruite avec les acteurs du territoire et d'analyser les données récoltées et dégager des enjeux réalistes, adaptés et partagés.

**Phase 2 : Positionnement et stratégie**

L'objectif de cette deuxième phase sera de concevoir le positionnement, de prioriser les clientèles et de définir la stratégie.

**Phase 3 : Réalisation d'un plan d'actions**

Il est attendu que cette étude-action décline la stratégie en actions et en outils concrets. Elle permettra une projection budgétaire du plan d'action pour chacun des moulins identifiés et pour le projet global à l'échelle du PETR ainsi que la définition et la priorisation des projets.

Le budget prévisionnel 2022 avait estimé cette étude-action à hauteur de 20 000 €. L'étude s'inscrit ainsi dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée sans publicité.

Le cahier des charges de l'étude a été transmis à quatre prestataires reconnus pour leurs compétences en matière de valorisation du patrimoine.

Une seule offre a été reçue : Le Passe Muraille avec un budget de 34 000 euros.

Le plan de financement fera l'objet d'une demande de subvention LEADER (Programme d'action Tourisme du PETR 22- mars 23).

### Plan de financement estimatif du budget Tourisme PETR :

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
<b>Actions en faveur des prestataires</b>			LEADER 48%	36 053 €
FNBP cotisation		888 €		
Actions "réseau bistrot de Pays" (communication / formation et rando bistrot)		2 565 €		
Eductour Pays Lauragais		140 €		
<b>Evenementiel</b>			Autofinancement PETR	39 057 €
Canalathlon (restes à réaliser et jeux concours)		58 €		
<b>Communication</b>				
Réédition de la carte touristique		5 550 €		
<b>Elaboration du projet de territoire sur le développement touristique</b>			Autofinancement PETR	39 057 €
Animation de groupe de travail Formation développement et/ou prestation extérieure		34 890 €		
<b>Ingénierie Tourisme</b>				
Animation Tourisme et suivi du programme d'actions		26 974 €		
Frais de fonctionnement		4 046 €	Total recettes	75 110 €
<b>Total budget indicatif 2022</b>		<b>75 110 €</b>		

### Le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant :

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
<b>PHASE 1 : DIAGNOSTIC</b>						
Mission de formation						
Analyse de terrain						
Recherche et études économiques						
Benchmark						
Consulters externes						
Etude de public						
Mobilisation forces locales						
Analyse des données (DECT)						
Etat finalisé						
Mission de présentation						
<b>PHASE 2 : POSITIONNEMENT ET STRATÉGIE</b>						
Définition du positionnement et de ses arguments						
Etat finalisé						
Mission de présentation						
Ateliers stratégiques						
Conception de la stratégie						
Etat finalisé						
Mission de présentation						
<b>PHASE 3 : RÉALISATION DU PLAN D'ACTION</b>						
Définition de projet						
Plan d'action						
Etat finalisé						
Mission de présentation : restitution finale						

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 68 88 88 88

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

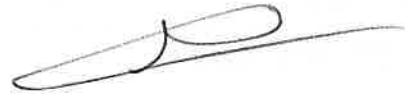
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1) **d'APPROUVER** le lancement d'une étude-action Etude-Action portant sur la valorisation des Moulins du territoire telle que présenté.
- 2) De **MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant pour le choix du prestataire en charge de l'étude.
- 3) **d' AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.
- 4) **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement, et en particulier auprès du LEADER.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 13 octobre 2022,

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.67.61.11.11

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com